

PROCES-VERBAL

Nombre de membres

Séance du mercredi 20 octobre 2021

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 13 octobre 2021, s'est réuni sous la présidence de Gérard SOLER.

Présents : 14

Votants: 14

Sont présents: Gérard SOLER, Bruno LOPEZ, Monique SURJUS, Jean-Pierre BRIAL, Eugénie BAPTISTE, Gaëlle TIRADO, Christian CAMPA, Marilyn COLL, Kathy PACHEU, Jean-Charles MARTINEZ, Delphine PUIG, David LECOQ, Aurore SEGUIER, Mathieu ROUSTANY

Représentés:

Excuses: James DUMORTIER

Absents:

Secrétaire de séance: Eugénie BAPTISTE

Objet: Constitution de servitude ENEDIS n° PO 10899 - DE 2021 36

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une convention de servitudes n° PO 10899 a été signée entre la société ENEDIS et la commune en date des 14 mai et 18 novembre 2019 permettant la réalisation d'ouvrages de distribution électrique sur la parcelle B 1045 du parking de l'Hostal.

Cette convention doit faire l'objet d'une publication au service de la Publicité Foncière compétent et le Notaire demande une délibération autorisant le maire à signer l'acte authentique réitérant les termes de la convention susvisée.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer l'acte authentique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de la servitude ENEDIS n° PO 10899 pour l'implantation d'ouvrages de distribution électrique sur la parcelle B 1045 du parking de l'Hostal.

Objet: Cession par le Domaine Bellavista d'une parcelle sur le territoire de la commune de Camélas - DE 2021 37

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame BERTRAND, propriétaire du Domaine BELLAVISTA cède gratuitement à la commune une parcelle de « bois taillis » de 5ha 99a 53ca sise sur le territoire de Camélas au lieu-dit « Mas Petit del Marques ».

Un plan cadastral et de division est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer toutes pièces et actes relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la cession par le Domaine Bellavista d'une parcelle de terre "bois taillis" de 5ha 99a 53ca à l'euro symbolique au profit de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à ce dossier.

Objet: Demande de plants auprès de la pépinière départementale - DE 2021 39

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que plusieurs plantations communales doivent faire l'objet d'un complément de plants suite à un été particulièrement sec et qu'il y a lieu de prévoir des plantations supplémentaires notamment autour du jardin d'enfants, bassin de rétention, le centre technique municipal, le terrain de pétanque, le cimetière et sur le Chemin de la Cabane.

Il propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour l'attribution de plants issus de la pépinière départementale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la plantation des rues et emplacements ci-dessus listés.
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental l'attribution de plants issus de la pépinière départementale.

Objet: Décision modificative n° 4 - DE 2021 40

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
6419	Remboursement sur rémunérations		104.92
6811	Dotations aux amortissements	104.92	
TOTAL		104.92	104.92

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2135-931	Aménagement des constructions	8 200.00	
2151-929	Réseaux de voirie	- 8 200.00	

21568-000	Matériel et outillage d'incendie	104.92	
281568-00	Amortissement matériel incendie		330.52
281578-00	Amortissement matériel de voirie		- 225.60
TOTAL		104.92	104.92

Le Conseil Municipal ouï son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Expérimentation du Compte Financier Unique - DE 2021 41

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du Compte Financier Unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu la délibération n° DE-2021-31 du 10/06/2021 approuvant l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2022 ;

Considérant que la candidature de notre collectivité à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) a été retenue pour la deuxième vague d'expérimentation portant sur les comptes des exercices 2022 et 2023 ;

Expose :

A la suite, et sous couvert d'une autorisation adoptée par l'assemblée délibérante, les services de la DGFIP proposent de signer une convention sur les conditions et les modalités de mise en oeuvre de l'expérimentation du CFU. Cette convention mentionne notamment les deux conditions à remplir, à savoir : l'adoption, au plus tard pour l'exercice 2022 du référentiel budgétaire et comptable M57 et la dématérialisation de vos documents budgétaires (vers votre comptable public et vers la Préfecture), à partir du budget primitif 2022.

Propose :

L'adoption de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et la signature de la convention à venir entre la commune et l'Etat.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'adoption de l'expérimentation du Compte Financier Unique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à venir entre la commune et l'Etat.

Objet: Décision modificative n° 5 - DE_2021_42

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
TOTAL		0.00	0.00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2188.000	Autres immobilisations corporelles	- 3 000.00	
2151-907	Réseaux de voirie	18 500.00	
1346-907	Participations pour voirie et réseaux		15 500.00
TOTAL		15 500.00	15 500.00

Le Conseil Municipal ouï son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Informations diverses :

- Proposition de vidéosurveillance par « caméras nomade ». Essayer de négocier le coût à la baisse dans le cadre d'une mutualisation avec d'autres communes
- Le permis de démolir pour cave viticole a été déposé le 29/09/2021 et accordé le 12/10/2021.
- Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2021 avec l'Office66 pour la cession des millièmes du terrain de la rue de Força-Réal et un point sur les logements sociaux du lotissement « Popiac 1 ».
- Information sur l'acquisition des terrains VIDAL / CALVET / SOLER / LACHMANN. Actes signés le 05/10/2021.
- Information sur la demande de retrait de la commune de la CC Roussillon Conflent et sont adhésion à la CC des Aspres. Une étude d'impact est en cours.
- Réponse du Sous-Préfet à la question sur la légalité de la TEOM par zone votée par la CC Roussillon Conflent.

- Information sur les projets photovoltaïques : Ombrières du parking du cimetière et parc photovoltaïque de la Ribère.
- Prévoir le marquage au sol sur le parking le long de l'école de Corbère.
- Cérémonie du 11 novembre annulée en raison de la COVID-19 (11 voix Contre et 3 Pour)
- Questions orales.

Le Maire,
Gérard SOLER